

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision Date de révision 27-août-2021 21-févr.-2021 Numéro de révision 1.2

précédente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Substance pure/mélange

UMETS by HPLC Elution Reagent Nom du produit

Numéro (s) de catalogue 1956045 Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Réactif ou composant de laboratoire in vitro Utilisation recommandée

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Siège social

Bio-Rad Laboratories Inc. 1000 Alfred Nobel Drive Hercules, CA 94547

USA

Fabricant

Bio-Rad Laboratories, Diagnostic Group 4000 Alfred Nobel Drive

Hercules, California 94547

USA

Entité légale / adresse de contact

Bio-Rad

3 bld Raymond Poincaré 92430 Marnes-la-Coquette

France

Bio-Rad Laboratories N.V

Winninglaan 3 BE-9140 Temse Belgique

Bio-Rad Laboratories AG

Pra Rond 23 1785 Cressier FR

Suisse

Pour plus d'informations, contacter

00 800 00 246723 Service technique

> qcfragen@bio-rad.com cts.benelux@bio-rad.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures

sur 24

CHEMTREC France: 33-975181407 CHEMTREC Belgique: 32-28083237

CHEMTREC Suisse: 41-435082011

Tox Info Sussie: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Rèalement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EGHS / FR Page 1/11

Date de révision 27-août-2021

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Le produit ne contient aucune substance considérée comme dangereuse pour la santé à la concentration considérée

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Eau 7732-18-5	50 - 100	Aucune donnée disponible	231-791-2	Aucune donnée disponible	-	-	-
Acétate dammonium 631-61-8	1 - 2.5	Aucune donnée disponible	211-162-9	Aucune donnée disponible	-	-	-
Acide acétique 64-19-7	0.01 - 0.099	Aucune donnée disponible	200-580-7		Eye Irrit. 2 :: 10%<=C<25% Skin Corr. 1A :: C>=90% Skin Corr. 1B :: 25%<=C<90% Skin Irrit. 2 :: 10%<=C<25%		-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières.

Consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions

allergiques, consulter un médecin.

Ingestion Rincer la bouche.

EGHS / FR Page 2/11

Date de révision 27-août-2021

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement

avoisinant.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer

inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit Aucune information disponible. chimique

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet

de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée.

Pour les secouristesUtiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de

l'environnement

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations

environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriquesVoir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

EGHS / FR Page 3/11

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation

Mettre en place une ventilation adaptée.

sans danger

Remarques générales en matière

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

d'hygiène

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver conformément aux instructions du produit et de l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisations identifiées

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Nom chimique	Unior	européenne	Autriche	Belgique	Bu	lgarie	Croatie
Acide acétique		-	TWA: 10 ppm	-		50 mg/m ³	TWA: 10 ppm
64-19-7			TWA: 25 mg/m ³			: 20 ppm	TWA: 25 mg/m ³
			STEL 20 ppm		TWA:	25 mg/m³	STEL: 20 ppm
			STEL 50 mg/m ³		TWA:	: 10 ppm	STEL: 50 mg/m ³
Nom chimique		Chypre	République tchèque	Danemark	Es	stonie	Finlande
Acide acétique		-	-	TWA: 10 ppm	TWA:	10 ppm	TWA: 5 ppm
64-19-7				TWA: 25 mg/m ³		25 mg/m³	TWA: 13 mg/m ³
						: 10 ppm	STEL: 10 ppm
					STEL:	25 mg/m ³	STEL: 25 mg/m ³
Nom chimique		France	Allemagne	Allemagne MAK	G	rèce	Hongrie
Acide acétique		EL: 10 ppm	TWA: 10 ppm	TWA: 10 ppm		-	TWA: 25 mg/m ³
64-19-7	STE	L: 25 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³			STEL: 50 mg/m ³
				Ceiling / Peak: 20			
				ppm			
				Ceiling / Peak: 50			
				mg/m³			
Nom chimique		Irlande	Italie	Italie REL		ttonie	Lituanie
Acide acétique		/A: 10 ppm	Italie -	Italie REL -	TWA:	10 ppm	Lituanie -
	TWA	/A: 10 ppm A: 25 mg/m ³	Italie -	Italie REL -	TWA:	10 ppm 25 mg/m ³	Lituanie -
Acide acétique	TW/ STI	/A: 10 ppm A: 25 mg/m ³ EL: 20 ppm	Italie -	Italie REL -	TWA: TWA: STEL:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³	Lituanie -
Acide acétique 64-19-7	TW/ STI STE	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³	-	-	TWA: TWA: STEL: STEL	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm	-
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique	TW/ STI STE	/A: 10 ppm A: 25 mg/m ³ EL: 20 ppm	Italie - Malte	- Pays-Bas	TWA: TWA: STEL: STEL	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège	- Pologne
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique	TW/ STI STE	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³	-	- Pays-Bas TWA: 25 mg/m ³	TWA: TWA: STEL: STEL No	10 ppm 25 mg/m ³ 50 mg/m ³ : 20 ppm rvège 10 ppm	Pologne STEL: 50 mg/m³
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique	TW/ STI STE	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³	-	- Pays-Bas	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA:	10 ppm 25 mg/m ³ 50 mg/m ³ : 20 ppm rvège : 10 ppm 25 mg/m ³	- Pologne
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique	TW/ STI STE	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³	-	- Pays-Bas TWA: 25 mg/m ³	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm	Pologne STEL: 50 mg/m³
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7	TW/ STI STE Lu	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg	- Malte -	- Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL STEL: STEL: 3	10 ppm 25 mg/m ³ 50 mg/m ³ : 20 ppm rvège 10 ppm 25 mg/m ³ : 15 ppm 87.5 mg/m ³	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7 Nom chimique	TW/ STI STE Lu	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg -	- Malte - Roumanie	Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL STEL STEL: STEL:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm 87.5 mg/m³ ovénie	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³ Espagne
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique	TW/ STI STE Lu	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg - Portugal /A: 10 ppm	Malte - Roumanie TWA: 10 ppm	Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ Slovaquie TWA: 10 ppm	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL STEL STEL: GUA TWA:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm 37.5 mg/m³ ovénie	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³ Espagne TWA: 10 ppm
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7 Nom chimique	TW/STI	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg - Portugal /A: 10 ppm A: 25 mg/m³	Malte - Roumanie TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL STEL: STEL: TWA: TWA:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm 37.5 mg/m³ ovénie 10 ppm 25 mg/m³	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³ Espagne TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique	TW/STI	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg - Portugal /A: 10 ppm	- Malte - Roumanie TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm	Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ Slovaquie TWA: 10 ppm	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL STEL:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm 37.5 mg/m³ ovénie 10 ppm 25 mg/m³ TEL mg/m³	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³ Espagne TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7	TW/STI	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg - Portugal /A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 15 ppm	Roumanie TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³	Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ Slovaquie TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: TWA: STEL STEL:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège : 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm 37.5 mg/m³ ovénie : 10 ppm 25 mg/m³ TEL mg/m³ STEL ppm	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³ Espagne TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m³
Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique 64-19-7 Nom chimique Acide acétique	TW/STI	/A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 20 ppm L: 50 mg/m³ xembourg - Portugal /A: 10 ppm A: 25 mg/m³ EL: 15 ppm	- Malte - Roumanie TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm	Pays-Bas TWA: 25 mg/m³ STEL: 50 mg/m³ Slovaquie TWA: 10 ppm	TWA: TWA: STEL: STEL No TWA: STEL: STEL: STEL: STEL: STEL: STEL: STEL: STEL: STEL:	10 ppm 25 mg/m³ 50 mg/m³ : 20 ppm rvège : 10 ppm 25 mg/m³ : 15 ppm 87.5 mg/m³ ovénie : 10 ppm 25 mg/m³ TEL mg/m³ STEL ppm	Pologne STEL: 50 mg/m³ TWA: 25 mg/m³ Espagne TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m³ STEL: 20 ppm

EGHS / FR Page 4/11

Date de révision 27-août-2021

64-19-7	TWA: 25 mg/m ³	TWA: 25 mg/m ³
	STEL: 20 ppm	STEL: 20 ppm
	STEL: 50 mg/m ³	STEL: 50 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection des yeux/du visage

Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une

évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière

d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect solution aqueuse

Couleur incolore Odeur Inodore.

Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété Remarques • Méthode Valeurs

Point de fusion / point de

Limites inférieures

Viscosité dynamique

congélation

0°C

100 °C

Point / intervalle d'ébullition Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Limites supérieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

d'inflammabilité ou d'explosivité

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Température d'auto-inflammabilité Température de décomposition рΗ

Aucune information disponible

pH (en solution aqueuse) Viscosité cinématique

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucun(e) connu(e) Aucun(e) connu(e)

Hydrosolubilité

Miscible à l'eau

EGHS / FR Page 5/11

UMETS by HPLC Elution Reagent

Date de révision 27-août-2021

Solubilité(s)Aucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Coefficient de partageAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Pression de vapeurAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)Densité relativeAucune donnée disponibleAucun(e) connu(e)

Masse volumique apparenteAucune donnée disponibleDensité de liquideAucune donnée disponible

Densité de vapeur Aucune donnée disponible Aucun(e) connu(e)

Caractéristiques des particules

Granulométrie Aucune information disponible Distribution granulométrique Aucune information disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.4. Conditions à éviter

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

dangereuses

Conditions à éviter Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

EGHS / FR Page 6/11

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact avec la peau Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

t) -	-
at) = 1060 mg/kg (Rabbit)	= 11.4 mg/L (Rat) 4 h
	<u> </u>

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

EGHS / FR Page 7/11

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux	Poisson	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		micro-organismes	
Acétate dammonium	-	LC50: =1.06mg/L (48h,	-	-
		Cyprinus carpio)		
Acide acétique	-	LC50: =75mg/L (96h,	-	EC50: =47mg/L (24h,
		Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
		LC50: =79mg/L (96h,		EC50: =65mg/L (48h,
		Pimephales promelas)		Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Nom chimique	Coefficient de partage
Acide acétique	-0.31

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétate dammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas
Acide acétique	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne
	s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément

aux réglementations environnementales.

EGHS / FR Page 8/11 _____

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

14.7 Transport maritime en vrac Aucune information disponible

selon les instruments de l'OMI

RID

14.1 Numéro ONU Non réglementé

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

<u>ADR</u>

14.1 Numéro UN ou numéro Non réglementé

d'identification

14.2 Désignation officielle de Non réglementé

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le Non réglementé

transport

14.4 Groupe d'emballage Non réglementé14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

EGHS / FR Page 9/11

Allemagne

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Inventaires internationaux

Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale * Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul

EGHS / FR Page 10/11

Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

European Chemicals Agency (ECHA) Committee for Risk Assessment (ECHA_RAC)

European Chemicals Agency (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Remarque sur la révision Changements importants dans toute la fiche signalétique. Examiner toutes les sections

Date de révision 27-août-2021

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

EGHS / FR Page 11/11